**DE_2026_077**

*République Française*

*LOZERE*

## *BARRE DES CEVENNES - Commune*

### Séance du jeudi 24 septembre 2026

---

Date convocation : 19 septembre 2026

**Membres en exercice : 10**

**Présents : 7**

**Votants : 10**

**Pour : 8**

**Contre : 2**

**Abstentions : 0**

*Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six, à 16h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*

**Présent(e)s :** Eric ADAM, Danièle DE MAÏO, Robert DEMOLIN, Nicole DRÔME, François ROUVEYROL, Caroline VIDHAMALI, Etienne VION

**Absent(e)s et représenté(e)s:** Raphaël COUDERC représenté par Etienne VION, Dominique LESIOURD représenté par François ROUVEYROL, Anny ROUMEJON représentée par Caroline VIDHAMALI

**Excusé(e)s:**

**Absent(e)s:**

**Secrétaire de séance:** Etienne VION

---

Danièle DE MAÏO : Contre.
Eric ADAM : Contre.
Caroline VIDHAMALI : Pour.
Nicole DRÔME : Pour.
Robert DEMOLIN : Pour.
François ROUVEYROL : Pour.
Etienne VION : Pour.
Dominique LESIOURD : Pour.
Anny ROUMEJON : Pour.
Raphaël COUDERC : Pour.

**Objet: Béguinage: proposition d'accompagnement avec la Fabrique des Transitions pour la création d'un collectif d'habitants. Partenariat avec le PETR Sud Lozère et la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes.**

Le Maire informe l'Assemblée délibérante de la proposition d'accompagnement du projet de béguinage par la Fabrique des Transitions jointe.

Barre des Cévennes rejoindrait le programme Territoires Compagnons et Démonstrateurs de la Fabrique des Transitions, sur la base de 2 axes. Le premier est la qualification et la valorisation de la méthode "collectif d'habitants". Le second concerne la constitution et le lancement du collectif béguinage.

Le coût de l'accompagnement est de 5 000€ net de taxes HT pour la Fabrique des Transitions et 5 550€ HT pour le binôme de la coopérative Solstice spécialisée en dialogue territorial et intelligence collective.

Le PETR Sud Lozère et la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes seront des partenaires privilégiés.



Date de transmission de l'acte: 25/09/2026
Date de reception de l'AR: 25/09/2026
048-214800195-DE_2026_077-DE
AGEDI

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'accepter la proposition de la Fabrique des Transitions en pièce jointe,
- DEMANDE au Mairie de rechercher tous les cofinancements pour la réalisation de l'accompagnement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,

| Le Secrétaire de séance | Le Président de séance |
|---|---|
| Etienne VION | François ROUVEYROL |

**Le Maire,**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
  Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



Date de transmission de l'acte: 25/09/2026
Date de reception de l'AR: 25/09/2026
048-214800195-DE_2026_077-DE
A G E D I

*la Fabrique des transitions*

# Barre-des-Cévennes

Proposition d'accompagnement — volet Démonstrateurs

*Septembre 2026 · Territoire Démonstrateur*

## Le programme Territoires Compagnons & Démonstrateurs

La Fabrique des transitions (FDT) a signé une nouvelle convention avec l'ADEME (mai 2026 – octobre 2027), d'une durée de 18 mois. Cette phase marque un tournant : après les cohortes initiales qui déployaient une méthode uniforme, le programme adopte une logique d'accompagnement individuel, centré sur la consolidation et la valorisation de ce qui a été construit.

L'horizon visé est celui du territoire démonstrateur : des territoires capables de se raconter à eux-mêmes, puis autour d'eux, en révélant ce qui se joue dans leur transformation. Les outils privilégiés sont l'évaluation de la valeur créée, la mise en récit, et l'ingénierie de projet via les membres et alliés de la FDT.

| Volet Compagnons | Volet Démonstrateurs |
|---|---|
| Ouvert à tous — sans contribution financière | Contribution minimale de 5 000 € |
| Webinaire 1 : Évaluer la valeur créée | Diagnostic initial et plan d'accompagnement personnalisé |
| Webinaire 2 : Se révéler aux partenaires | 8 jours d'accompagnement individuel sur 12 mois |
| Fiche territoire sur le site internet FDT | Séminaire 2 jours entre pairs (à confirmer) |
| Titre et logo « Territoire Compagnon » | Monographie Territoire Démonstrateur (8 pages) |
| | Titre et logo « Territoire Démonstrateur » (fin 2027) |

## Ce que nous avons entendu

Échange de reprise de contact avec François Rouveyrol, Maire, et Caroline Vidhamali, première adjointe, à la suite de la fin de l'accompagnement Occitanie. Barre-des-Cévennes fait partie des tout premiers territoires accompagnés par la Fabrique des transitions, avec un projet phare — le Nouvel Hameau — aujourd'hui en phase opérationnelle.

### Un territoire qui livre ce qu'il a construit : le Nouvel Hameau

- Le projet est intégré au PLU, au programme Bourg-Centre Occitanie, et proche d'une zone partiellement classée Site Patrimonial Remarquable. Le permis d'aménager adopté le 3 juillet 2026 couvre trois zones (nouvel-hameau, lotissement, zone artisanale) ; en lien avec les services de l'État, il sera prochainement complété par un P.A. loi ALUR uniquement sur le nouvel-hameau
- Reste à formaliser le bail emphytéotique et à sélectionner le groupe d'habitants qui intégrera le hameau — délibérations cet automne. Le collectif d'habitants constitué pour ce projet, dans le cadre du projet pilote, arrive en fin de mission ; il n'est pas prévu de le réactiver tel quel pour le nouveau projet.

### Le béguinage : un nouveau projet à construire avec un collectif

- Résidence senior multigénérationnelle sur environ 1 hectare : 10 à 20 maisons individuelles de plain-pied pour seniors autonomes, équipements partagés (salle des fêtes, restaurant, remise en forme, jardins partagés, activités croisées avec l'école), accessibilité financière revendiquée face aux tarifs d'EHPAD. Le maire souhaite une exemplarité écologique sans en faire un argument affiché, par prudence après l'expérience du Nouvel Hameau.

Date de transmission de l'acte: 25/09/2026
Date de reception de l'AR: 25/09/2026
048-214800195-DE_2026_077-DE
A G E D I

- Rien n'est figé à ce stade hormis les grandes intentions (social, accessibilité, multigénérationnel) : le PLU ne consacre qu'une page au projet, laissant une large marge de coconstruction avec un futur collectif.
- Contexte foncier : procédure d'expropriation en cours sur le terrain visé (écart important entre la demande du propriétaire et l'évaluation des Domaines), saisine du juge des expropriations prévue cet automne. Le maire se dit confiant sur l'issue.

### Un besoin de tiers neutre, identifié par l'expérience

- Le béguinage est l'un de quatre collectifs envisagés par le nouveau conseil ; les trois autres seront pilotés en interne par la commune. Plus complexe et engagé sur plusieurs mandats (budget de l'ordre du million d'euros), le béguinage justifie seul un accompagnement externe.
- Le précédent accompagnement a laissé un bilan contrasté : compétences et méthode reconnues, mais des maladresses relationnelles ayant conduit au départ de deux habitants que le maire souhaitait garder dans le collectif — d'où la sollicitation de la FDT plutôt qu'un nouveau recours direct à la même personne.
- La contrainte de proximité géographique est soulignée pour un travail d'animation de terrain à intégrer dans le dimensionnement de l'accompagnement.

> L'usage systématique du collectif d'habitants comme outil de conduite de projet, quasi généralisé à toutes les initiatives communales, est une pratique jugée singulière et à valoriser. Cela pourrait faire de **Barre-des-Cévennes un territoire démonstrateur,** non seulement sur le contenu du projet (habitat senior) que sur la méthode, la mise en récits, le caractère systémique des transformations.
>
> C'est ce point d'accroche méthodologique qui fonde l'entrée de Barre-des-Cévennes dans le volet Démonstrateurs
>
> Ce travail narratif viendra par ailleurs alimenter la mise en place du nouveau collectif de citoyens.

## Ce que nous proposons

Barre-des-Cévennes rejoint le programme Territoires Compagnons & Démonstrateurs. Le volet Compagnons est acquis, la commune ayant été accompagnée lors de la cohorte Occitanie. Nous proposons d'entrer dans le volet Démonstrateurs sur la base de deux axes, avec la constitution du collectif béguinage comme terrain d'application central.

Ces deux axes ne sont pas deux prestations indépendantes : ils s'appuient sur un même socle d'enquête et de diagnostic. Le travail d'entretiens mobilisé pour la monographie est aussi celui qui nourrit le lancement du collectif béguinage ; en retour, la mise en récit du parcours du collectif — ses avancées, ses points de vigilance, ses réussites — est ce qui permet à la commune de se faire connaître, de mobiliser des partenaires (Région, PETR, futurs habitants) et de documenter une méthode reproductible par d'autres communes du secteur. Le récit accompagne concrètement l'animation du collectif ; ce n'est pas un exercice de communication mené à part.

Considérant le besoin d'intervention de terrain sur l'axe collectif, et la mobilisation d'un binôme allié plus proche géographiquement, la proposition suivante implique un financement à hauteur de 10 000 € minimum : 5 000 € net de taxes pour la Fabrique des transitions au titre du dispositif ADEME Territoires Démonstrateurs, et 5 000 € HT minimum pour le binôme Solstice — leur proposition actuelle, détaillée en Axe 2, s'élève à 5 550 € HT.

### Axe 1 — Mettre en récit la méthode « collectif d'habitants »

Qualifier et valoriser la pratique, quasi généralisée à toutes les initiatives communales, de recourir à un collectif d'habitants comme outil de conduite de projet (Nouvel Hameau, église, béguinage, Château/Haut-lieu de l'Agropastoralisme, temple et le stade, les Ormes) . Construire un récit transmissible qui positionne Barre-des-Cévennes comme territoire démonstrateur sur la méthode plutôt que sur le seul contenu du projet béguinage.

5 jours pour mener des entretiens, des échanges avec la commune et la production d'une monographie puis valorisation locale, auprès du nouveau collectif, et auprès d'autres territoires, partenaires financiers et médias. Ce même travail d'entretiens et d'analyse nourrit directement le diagnostic mobilisé pour lancer le collectif béguinage (Axe 2).

Date de transmission de l'acte: 25/09/2026
Date de reception de l'AR: 25/09/2026
048-214800195-DE_2026_077-DE
A G E D I

### Axe 2 — Constituer et lancer le collectif béguinage

A partir de l'expérience précédente et des résultats du diagnostic sensible, concevoir et animer les premières séquences de constitution du collectif (portage, composition, cadre de gouvernance), avec une attention particulière à l'embarquement des profils que l'expérience précédente avait perdus (agriculteurs, enseignants, habitants de longue date). Coanimer une partie des séquences avec le Maire et son adjointe pour amorcer, comme sur le Nouvel Hameau, une montée en autonomie progressive du territoire.

Il s'agira également d'accompagner l'exécutif municipal dans la mise en discussion avec les communes voisines, le PETR Sud Lozère ainsi que la Région Occitanie et l'État territorial.

Pour l'animation de terrain, nous mobilisons un binôme d'alliées de la coopérative Solstice (CAE Drôme-Ardèche, spécialisée en dialogue territorial et intelligence collective) :

- Anne-Sophie Hennion — consultante en dynamiques collectives et transitions écologiques (17 ans d'expérience, dont l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ardèche puis cheffe de projet Petites Villes de Demain) : conception et animation de nombreuses réunions de concertation multi-acteurs (habitants, élus, jeunesse, action sociale).
- Anne Le Guillou — urbaniste, consultante en démarches participatives et concertation (20 ans d'expérience) : plusieurs accompagnements de collectifs d'habitat participatif ou léger pour des publics variés, notamment à Saint-Laurent-sous-Coiron (07 — appel à candidatures et co-conception de l'OAP avec les futurs habitants), Vinsobres (26 — constitution du groupe, valeurs partagées et mise en commun des compétences) et Burdignes (42, avec le PNR du Pilat).

Le binôme propose une intervention en deux temps forts sur site, en mode résidence, pour optimiser les déplacements et marquer les esprits : un premier temps (vendredi midi à samedi midi) pour lancer la dynamique — rencontre des élus et des personnes ressources, recensement des besoins et envies, soirée conviviale et atelier avec les premiers volontaires — puis, dans un second temps plus léger, un atelier pour construire une vision partagée des espaces avec le groupe. L'ensemble est encadré par une réunion de lancement et une réunion de bilan à distance, et se conclut par une note de restitution et de préconisations. Cette proposition, frais de déplacement inclus, est actuellement chiffrée à 5 550 € HT et reste à ajuster avec elles selon l'enveloppe définitivement retenue.

Dimensionnement :

- État des lieux, actualisation analyse sensible, définition des objectifs et pilotage – 2 personnes, 4 jours dont 1 jour sur place pour la FDT
- Mobilisation et démarrage de l'animation du collectif par le binôme Solstice (Anne-Sophie Hennion & Anne Le Guillou) — deux séquences en résidence sur site, réunions de cadrage à distance et note de restitution —

## Modalités et prochaines étapes

- Volet Compagnons : acquis sans contribution, au titre de la cohorte Occitanie. Volet Démonstrateurs : contribution de 5 000 € net de taxes pour la FDT + 5 550 € HT pour le binôme Solstice (Cette enveloppe ne saurait intégrer un accompagnement dans la durée)
- Démarrage dès validation des deux devis
- Reste à clarifier : le niveau d'implication des services de la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes (temps dédié d'un chargé de mission ou d'un chef de service référent), et l'articulation avec la réflexion à l'échelle du PETR Sud Lozère.
- Prochaine étape : le maire évoque la disponibilité des personnes-ressources intercommunales avec le président du PETR et échange avec les maires voisins du secteur ; retour vers la FDT pour caler les modalités d'engagement.

Date de transmission de l'acte: 25/09/2026
Date de reception de l'AR: 25/09/2026
048-214800195-DE_2026_077-DE
A G E D I